

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**Le 30 juin 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, mardi le 30 juin 2020, à 19 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Claude Laroche et Hugh Fortier  
M<sup>mes</sup> la conseillère Priscillia Lefebvre et Diana Bruneau.

Était absent M. le conseiller Vital Carrier.

M<sup>me</sup> Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2020-06-92 Tenue de la séance à huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et qui depuis est renouvelé;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

**2020-06-93 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**2020-06-94 Demande de soumission pour le déneigement du réseau routier**

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale, M<sup>me</sup> Katy Rivard à procéder à la demande de soumissions par appel d'offre sur invitation pour la réalisation du déneigement des rangs et des rues de la municipalité soit une distance d'environ 25 kilomètres.

Les personnes intéressées à soumissionner devront faire parvenir leur soumission à la municipalité de Poularies dans une enveloppe scellée et identifiée "soumission déneigement" au plus tard mardi le 28 juillet 2020 à 15 h.

Le contrat sera accordé pour une période d'un an et devra inclure le sablage lorsque nécessaire.

La municipalité de Poularies ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

La liste des soumissionnaires invités restera confidentielle jusqu'à l'octroi du contrat.

### **2020-06-95 Demande de soumission pour l'achat d'un camion 10 roues neuf avec équipements**

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale, M<sup>me</sup> Katy Rivard à procéder à la demande de soumissions publiques pour l'achat d'un camion 10 roues neuf avec équipements pour le déneigement, selon le devis présenté.

Les personnes intéressées à soumissionner devront faire parvenir leur soumission à la municipalité de Poularies dans une enveloppe scellée et identifiée « Camion 10 roues avec équipements » au plus tard mardi le 28 juillet 2020 à 15 h.

La municipalité de Poularies ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

### **2020-06-96 Séance extraordinaire**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité qu'une séance extraordinaire ait lieu mardi le 28 juillet 2020 à 19 h.

### **2020-06-97 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Maire** \_\_\_\_\_ **Sec.-très./dir. gén.** \_\_\_\_\_

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.